

Nom commercial: Pâte de pis KerbaSan

Version: 1 / FR

Date de révision: 28.04.2025

Numéro de la matière: R-151101

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 28.04.2025

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Pâte de pis KerbaSan

#### **Identification de substance / produit**

No.-PR 151101, 151102

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Produit de soins aux animaux

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Albert Kerbl GmbH

Felizenzell 9

84428 Buchbach

No. de téléphone +49 8086 933-100

No. Fax +49 8086 933-500

Service émetteur / Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-302  
téléphone

Adresse email de la sdb-team@kerbl.com

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17

E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Centre Antipoison et de Toxicovigilance

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

### **2.3. Autres dangers**

## Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Pâte de pis KerbaSan

Version: 1 / FR

Date de révision: 28.04.2025

Numéro de la matière: R-151101

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 28.04.2025

Aucune

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### **Composants dangereux**

##### **Éthanol**

No. CAS 64-17-5

No. EINECS 200-578-6

Numéro 01-2119457610-43-XXXX

d'enregistrement

Concentration  $\geq 7$   $< 8$  %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Eye Irrit. 2 H319

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

H319  $\geq 50$  %

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### **4.1. Description des premiers secours**

##### **Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

##### **En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

##### **En cas de contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

##### **En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

##### **En cas d'ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

##### **Protéger les secouristes**

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme connu à ce jour.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

##### **Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

Nom commercial: Pâte de pis KerbaSan

Version: 1 / FR

Date de révision: 28.04.2025

Numéro de la matière: R-151101

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 28.04.2025

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Mousse, Dioxyde de carbone, Eau pulvérisée, Brouillard d'eau, Poudre ABC, Poudre BC

#### **Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: une épaisse fumée noire; Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); L'exposition aux produits de décomposition peut être dangereux pour la santé. Ne pas respirer les vapeurs.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### **Autres données**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination".

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Conseils pour une manipulation sans danger**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Respecter les règles de protection et de sécurité légales. Équipement de protection individuelle : voir chapitre 8. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Aspirer les vapeurs lors de la manipulation du produit chaud. Toujours se laver les mains après avoir manipulé le produit.

## Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Pâte de pis KerbaSan

Version: 1 / FR

Date de révision: 28.04.2025

Numéro de la matière: R-151101

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 28.04.2025

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 10-13

Autres matières combustibles et non combustibles

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de soins aux animaux

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### Éthanol

Liste	VLEP			
Valeur	1900	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	9500	mg/m <sup>3</sup>	5000	ppm(V)

Etablie le: 2011; Remarque: TMP: 84; FT: 48

#### Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

##### Éthanol

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	206	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Professionnel	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	1900	mg/m <sup>3</sup>

Nom commercial: Pâte de pis KerbaSan

Version: 1 / FR

Date de révision: 28.04.2025

Numéro de la matière: R-151101

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 28.04.2025

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Professionnel	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	343	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Professionnel	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	950	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	87	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	950	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	114	mg/m <sup>3</sup>

### Concentration sans effet prévisible (PNEC)

#### Éthanol

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,63	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,79	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	

## Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Pâte de pis KerbaSan

Version: 1 / FR

Date de révision: 28.04.2025

Numéro de la matière: R-151101

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 28.04.2025

Concentration	096	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	2,75	mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

#### Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

#### Protection des mains

Gants

Matériau approprié nitrile

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Le choix d'un gant adapté dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.

#### Protection des yeux

Lunettes de protection; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

#### Protection du corps

Normalement pas nécessaire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État de la matière** liquide

**Couleur** beige

#### Point de fusion

Remarque non déterminé

#### Point de congélation

Remarque non déterminé

#### Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

#### inflammabilité

non déterminé

#### Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

#### Point d'éclair

Remarque Non applicable

#### Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

Nom commercial: Pâte de pis KerbaSan

Version: 1 / FR

Date de révision: 28.04.2025

Numéro de la matière: R-151101

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 28.04.2025

**température de décomposition**

Remarque non déterminé

**valeur pH**

Remarque non déterminé

**Viscosité**

Remarque non déterminé

**solubilité(s)**

Remarque non déterminé

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Remarque non déterminé

**Pression de vapeur**

Remarque non déterminé

**Densité et/ou densité relative**

Remarque non déterminé

**Densité de vapeur relative**

Remarque non déterminé

**9.2. Autres informations****La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

**Le coefficient de l'évaporation**

Remarque non déterminé

**Hydrosolubilité**

Remarque non déterminé

**propriétés explosives**

évaluation non déterminé

**Propriétés comburantes**

Remarque non déterminé

**Essai de combustion**

Remarque Produit non combustible.

**Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

## Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Pâte de pis KerbaSan

Version: 1 / FR

Date de révision: 28.04.2025

Numéro de la matière: R-151101

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 28.04.2025

Aucuns connus.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne doivent pas se former dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### Éthanol

Espèces	rat				
DL50		11870	à	15010	mg/kg

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

##### Éthanol

Espèces	lapin				
DL50		17100			mg/kg

#### Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

##### Éthanol

Espèces	rat				
CL 50		115,9	à	133,8	mg/l
Durée d'exposition		4	h		

#### Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Nom commercial: Pâte de pis KerbaSan

Version: 1 / FR

Date de révision: 28.04.2025

Numéro de la matière: R-151101

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 28.04.2025

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité (Composants)****Éthanol**

Remarque

Groupe IARC : 1-carcinogène pour l'homme

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)****Exposition unique**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**exposition répétée**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

**Autres données**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour les poissons (Composants)****Éthanol**

Espèces

Poisson

CL 50

14,2

à

15,4

g/l

Durée d'exposition

96

h

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****Éthanol**

## Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Pâte de pis KerbaSan

Version: 1 / FR

Date de révision: 28.04.2025

Numéro de la matière: R-151101

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 28.04.2025

Espèces	Daphnia magna	
CE50	12340	mg/l
Durée d'exposition	48	h

### Toxicité pour les algues (Composants)

#### Éthanol

Espèces	Algues	
CE50	275	mg/l
Durée d'exposition	72	h

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

non déterminé

### Biodégradabilité (Composants)

#### Éthanol

Valeur	97	%
Durée de l'essai	28	d
méthode	OECD Guideline 301 B	

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

non déterminé

### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Indications générales

non déterminé

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT  
Le produit ne contient aucune substance vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## 12.7. Autres effets néfastes

### Indications générales

non déterminé

### Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Nom commercial: Pâte de pis KerbaSan

Version: 1 / FR

Date de révision: 28.04.2025

Numéro de la matière: R-151101

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 28.04.2025

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Déchets de résidus**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Le numéro de clé de déchet doit être déterminé en consultation avec le consommateur, le fabricant et l'entreprise d'élimination. Respectez également les réglementations officielles locales.

#### **Emballages contaminés**

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	<b>Transport terrestre ADR/RID</b>	<b>Transport maritime IMDG/GGVSee</b>	<b>Transport aérien</b>
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	-	-	-
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-
Carte pour désignation du danger			
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	-		

### **Information pour tous les modes de transport**

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir paragraphes 6 à 8

### **Autres informations**

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**  
non déterminé

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Autres réglementations**

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.

## Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Pâte de pis KerbaSan

Version: 1 / FR

Date de révision: 28.04.2025

Numéro de la matière: R-151101

remplace la version: - / FR

Date d'impression: 28.04.2025

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **mentions de danger H-de la rubrique 3**

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Eye Irrit. 2

Irritation oculaire, Catégorie 2

Flam. Liq. 2

Liquide inflammable, Catégorie 2

### **Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.